



J'ai vendue ma voiture et j'ai des saisis sur mon compte

Par **fsami13**, le **07/04/2013** à **20:46**

Bonjour à tous, j'espère que vous allez pouvoir m'aider?

j'ai vendu ma voiture achetée chez un professionnel(peugeot) en 2011. j'ai envoyé l'exemplaire du certificat de cession du véhicule à la préfecture du vaucluse, cependant je reçois des amendes forfaitaires majeure (sans recevoir l'amende initiale) j'ai eus des saisis sur mon compte bancaires, j'ai envoyé une dizaine de courriers en AR à l'officier du ministère public depuis 2012/2013 cela va faire 2 ans que je ne suis plus propriétaire du véhicule et je n'arrive pas à en sortir de là. la préfecture me dit que l'acquéreur n'est pas passé par la préfecture pour le changement d'immatriculation mais par un organisme dans le mans, elle ne peut pas avoir accès au nom et m'a conseillé déposer une plainte, j'ai déposé deux plaintes j'ai informé la police et l'omp de l'adresse de l'acheteur, de son lieu de travail, et rien je reçois toujours des amendes avec en plus perte de points. j'ai appris que le véhicule avait été revendu et je reçois encore des amendes de paris, melun, etc..

je ne sais plus quoi faire, j'en ai marre peut on me conseiller svp, un avocat, puis je porter plainte pour faux? j'en devient folle ni la police ni l'omp, ni la préfecture ne m'aide? merci pour votre réponse je suis désespérée.

Par **citoyenalpha**, le **14/04/2013** à **00:18**

Bonjour

avez vous été en préfecture déposer une copie de votre dépôt de plainte?

Vous devez vous y rendre muni de la copie du dépôt de plainte ainsi que de la copie du certificat de cession. Ainsi la préfecture sera informé de votre situation et pourra retirer votre nom du certificat d'immatriculation.

Vous adresserez alors au Trésor Public un courrier où vous joindrez un courrier où vous expliquerez la situation, les justificatifs de votre dépôt de plainte ainsi que de la cession du véhicule. Vous demanderez le remboursement des sommes indûment prélevées. Pensez à joindre les justificatifs des sommes.

Restant à votre disposition.

Par **fsami13**, le **15/04/2013** à **15:47**

Monsieur bonjour,
je vous remercie pour votre réponse, j'ai à nouveau renvoyer des courriers en LRAR, à la préfecture du vaucluse, à nouveau à l'omp et également à l'acquéreur.
j'ai annexé, les copies de certificat de cession, de dépôt de plainte, et des amendes.
j'espère qu'à l'issu de ces envoies la situation changera.
bien à vous, je vous tiendrai informé.